

Restaurons la tour des Templiers de Magny-Lambert (Côte d'Or)



Notre beau village de Magny-Lambert possède un patrimoine remarquable pétri d'Histoire depuis des temps immémoriaux, nos tumuli en témoignent.

Il faut saluer les municipalités précédentes ainsi que beaucoup de propriétaires privés pour toutes les restaurations réalisées depuis une trentaine d'années. Rappelons quelques belles réalisations: l'église aux enduits ocrés, la mairie et son toit de laves.

Nous avons donc le devoir de poursuivre la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine en restaurant un élément emblématique, la tour dite " des Templiers " située à l'entrée sud du village sur la route de Jours-lès-Baigneux.

Cette tour s'intégrait probablement avec d'autres dans le rempart défensif qui entourait le bourg primitif à la fin du Moyen-Âge dans le but de protéger les villageois du brigandage .On retrouve des tours fortifiées semblables dans les villages proches tels que Fontaines-en-Duesmois, Aignay-le-Duc ou encore Salives.

Notre tour templière comporte une architecture soignée nécessitant un programme de travaux complets, cohérents et bien sûr dans le respect les règles de l'art sous la maîtrise d'œuvre d'un Architecte du patrimoine.

Les travaux prévus sont :

- ▶ Le nettoyage des abords et l'enlèvement de la végétation envahissante
- ▶ La consolidation de la maçonnerie – reprise des fissurations et réhabilitation des accès
- ▶ Le rejointoiement du parement extérieur
- ▶ La réfection complète de la couverture en laves de Bourgogne
- ▶ La consolidation des vestiges du rempart attenant
- ▶ L'installation d'un plancher en charpente intermédiaire

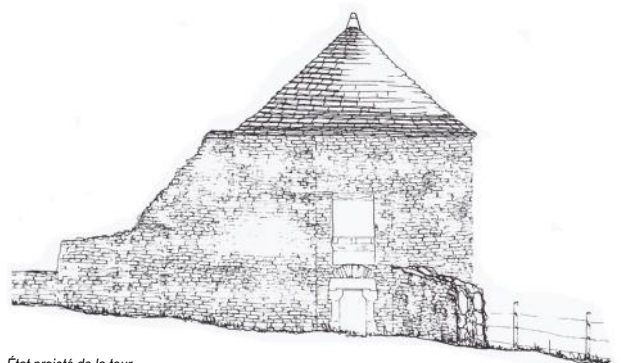
Pour mener à bien notre projet, nous sollicitons des subventions publiques mais le montant restant à charge sera conséquent pour le budget d'une commune d'une centaine d'habitants. Aussi, sous l'égide de la Fondation du patrimoine, nous sollicitons votre soutien en devenant mécène pour notre opération de sauvegarde.

Quelque soit le montant de votre don, il sera essentiel pour nous car il marquera votre attachement à nos racines historiques pour nous-mêmes et les générations futures . Ensemble nous participerons à la sauvegarder du savoir-faire lié à la réalisation de couverture en laves.

Chacun, particuliers, entreprises, associations, habitants ou amis du village, peut devenir acteur de ce projet. Chaque donateur pourra bénéficier, grâce à la Fondation du patrimoine de déductions fiscales incitatives (*Les conditions de déductibilité fiscale sont mentionnées au verso de cette page*) et la Fondation pourra apporter un financement complémentaire en fonction du montant de la collecte.

Vous pouvez nous aider en faisant un chèque ou un don en ligne via le site sécurisé de la Fondation.

Ensemble, sauvons notre patrimoine! Merci d'avance.



État projeté de la tour
document Agence Dominique JOUFFROY Architecte du patrimoine

Contacts et renseignements sur ce projet

Après du maître d'ouvrage :

Mairie de Magny Lambert, rue Toutifaut 21450 MAGNY LAMBERT 03.80.93.25.17 mairiedemagnylambert@wanadoo.fr

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 bourgogne@fondation-patrimoine.org

Voir tous nos projets sur internet : www.bourgogne.fondation-patrimoine.org

Document réalisé en partenariat avec le
Crédit Agricole Champagne Bourgogne



CHAMPAGNE
BOURGOGNE

Le bon sens
de l'avenir

Je fais un don de € pour la restauration de la tour templière de Magny Lambert (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération, ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après la date de lancement de la présente souscription, ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6%.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

- Sur le revenu Sur la fortune (ISF) Sur les sociétés

Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : Tour templière de Magny Lambert

Pour les **particuliers**, ce don ouvre droit à une **réduction de l'impôt sur le revenu**, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription **ne pourront bénéficier de reçus fiscaux**.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP Ville.....

Tél.....Mail

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

Par courrier

- Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : Tour templière de Magny Lambert) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

Par Internet

- Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : www.fondation-patrimoine.org/43247

- Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un **partenaire reconnu** de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de **sauvegarder et valoriser le patrimoine** rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côtés de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les **propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets**. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le **mécénat d'entreprise**.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un **organisme à la gestion économique rigoureuse**, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'**intérêt général** de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une **organisation décentralisée** à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la **délégation régionale Bourgogne Franche Comté**, composée de 28 délégués départementaux et de pays tous bénévoles, il est assisté de deux chargés de mission et d'une assistante, tous trois salariés.